

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
SESSION JUIN 2024

**ARTISANAT ET METIERS D'ART**  
**OPTION COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA (32303)**  
METROPOLE-LA REUNION-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Français - U51	Mardi 18 juin 2024	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 18 juin 2024	14 h - 16 h 30	écrite
Epreuve pratique de réalisation d'un document de communication - E3 -Prévention - santé - environnement - U36 -Economie-gestion - U35	Mercredi 19 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
	Mercredi 19 juin 2024	14 h - 16 h	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 20 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Epreuve scientifique et technique - E1 Etude d'un produit de communication - U11	Jeudi 20 juin 2024	14 h - 17 h	écrite
Etude critique d'œuvres relevant des arts visuels et du design de communication - U2	Vendredi 21 juin 2024	14 h - 16 h	écrite
Langue vivante A*- U4	Mardi 11 juin 2024	14 h - 15 h 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2024	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale : 15 minutes. (5 min de présentation 10 min de questions)	orale
Elaboration d'un projet de communication visuelle - U32	Lundi 24 juin 2024	12 h 30 - 18 h 30	pratique
Réalisation PAO - U33	Mardi 25 juin 2024	13 h 30 - 16 h 30	pratique
Evaluation des périodes de formation en milieu professionnel - U31	A l'initiative des académies	Durée : 20 minutes ****	orale
Soutenance d'un dossier de travaux professionnels - U34		Durée : 30 minutes *****	orale
Epreuve facultative de langue vivante **UF1		Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7			pratique

\* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

\*\* La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

\*\*\* Dont 5 minutes de préparation

\*\*\*\* 10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien avec le jury

\*\*\*\*\* 10 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

**Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.**